



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/50/121
23 février 1996

Cinquantième session
Point 98 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/50/620)]

50/121. Institut des Nations Unies pour la
formation et la recherche

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 47/227 du 8 avril 1993, 48/207 du 21 décembre 1993 et 49/125 du 19 décembre 1994,

Ayant examiné le rapport établi à la demande du Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, intitulé "Résumé des activités en cours et bref aperçu de l'évolution possible de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche" 1/, et tenant compte des déclarations faites à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale,

Considérant que le siège de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche a été transféré de New York à Genève comme prévu et que l'Institut a consolidé sa structure dans son nouveau siège,

Prenant note avec intérêt des mesures prises pour mener à bien la restructuration de l'Institut,

Se félicitant des mesures déjà prises en application de sa résolution 49/125 pour résoudre les problèmes que posait à l'Institut le loyer de son siège à Genève,

Considérant que les activités de formation devraient jouer dorénavant un rôle plus manifeste et plus important à l'appui de la gestion des affaires internationales ainsi que dans l'exécution des programmes de développement économique et social des organismes des Nations Unies,

1/ A/50/539, annexe.

1. Réaffirme l'utilité de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, compte tenu en particulier des nombreux besoins de tous les États Membres dans le domaine de la formation;
2. Invite l'Institut à continuer de développer sa coopération avec les instituts des Nations Unies ainsi qu'avec d'autres instituts, nationaux, régionaux et internationaux appropriés;
3. Se félicite de la décision prise par le Conseil d'administration de l'Institut, à sa trente-troisième session et à sa session extraordinaire, d'inviter l'Institut, dans la mesure du possible compte tenu des ressources dont il dispose, à ouvrir un bureau de liaison à New York, conformément à ses résolutions 47/227 et 49/125, afin de répondre aux besoins de formation des missions et délégations des États Membres à New York et de resserrer ses liens de coopération avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies;
4. Engage tous les États Membres à envisager de verser de nouveau des contributions volontaires à l'Institut restructuré, en particulier à son Fonds général, ou à augmenter leur contribution;
5. Invite le Secrétaire général à prendre les mesures appropriées pour régulariser la situation du Directeur général de l'Institut, compte tenu des recommandations du Conseil d'administration;
6. Prie le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante et unième session un rapport sur les moyens de renforcer les activités de formation de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et de mieux définir son rôle, en prenant dûment en considération les délibérations du Conseil d'administration.

96e séance plénière
20 décembre 1995